a

AUTORISATION D'INTERVENTION au sein de l'école
octroyée par le Directeur

École (+Circonscription) :	Activité :

Organisation de l'activité :

Classe(s)	*Effectif*	*Enseignant(s)*

Intervenant(s) extérieur(s) :

Nom, prénom *Structure (culturelle, sportive...)*	*Qualification*	*Effectif pris en charge*	***Numéro d'inscription*[1]**

Dates, horaires et déplacements :

Début du cycle	*Fin du cycle*	*Nombre de séances*	*Nombre total d'heures*

Si l'activité ne se déroule pas dans l'enceinte de l'école, préciser :

- *le lieu de l'activité :*
- *les heures de départ et de retour :*
- *le mode de déplacement :*
- *l'encadrement d'accompagnement prévu :*

AUTORISATION DU DIRECTEUR D'ÉCOLE

Date : Signature :

[1]Ce numéro peut être trouvé dans le « Répertoire Intervenants » de l'Ardèche disponible sur le site suivant : https://bv.ac-grenoble.fr/intervext/liste-des-intervenants/liste

ATTENTION : pour les intervenants extérieurs rémunérés **en EAC**, ce numéro d'inscription doit être renouvelé annuellement à date ; il est donc nécessaire que le Directeur vérifie également la "Date fin de carte" de l'intervenant sur la plateforme intervext au lien ci-dessus.